

rôle joué par la SPPP. D'autres sont en voie de l'être comme la distribution. D'autres modifications sont envisagées par exemple sur les aides à la presse ou les tarifs postaux les limitant au maximum.

Cette nouvelle politique concentrationnaire coïncide avec l'émergence des grands groupes, souvent liés à d'autres moyens de communication, qui s'intéressent à la presse écrite. Elle coïncide également avec des fins de dynastie dans la presse régionale et la réorganisation de certains grands quotidiens régionaux qui se constituent en structure spécifique à l'intérieur de leur syndicat patronal. Peut-on omettre la création d'un nouveau syndicat de la presse magazine, le SPMI, réunissant tous les grands éditeurs (Hachette, Havas, Alcatel, EMAP, Bertelsmann...) susceptibles d'investir dans la presse quotidienne et dont le premier acte a été de dénoncer la convention collective actuellement en vigueur dans les magazines ?

Tout semble se mettre en place pour l'émergence d'une « nouvelle » presse :

a) contrôlée par des groupes tels que Havas, LVMH, Générale des Eaux, Hachette...

b) victime d'une vague de concentration touchant toutes les formes de presse ;

c) soumise à la seule loi du profit, excluant donc toute régulation permettant de lisser les différences entre les grands éditeurs et les plus petits ;

d) débarrassée des mesures qui peuvent apparaître comme des obstacles au tout-libéralisme, dont le statut des travailleurs du Livre fait partie. Comme d'ailleurs celui des journalistes et des autres salariés.

Nous sommes donc en face d'une vaste offensive touchant au fondement démocratique de la presse écrite, à son rôle dans la société, à son intégration dans une filière « communication » contrôlée par quelques groupes. Cela fait partie d'une stratégie de contrôle encore plus poussée de la circulation des idées devant la nouvelle donne que représente l'arrivée des formes de communication diversifiées.

Les « anciens » groupes, marqués par le passé, peuvent-ils assumer cet objectif ? Il semble bien que les principaux décideurs économiques et politiques aient décidé que non et cela met un groupe comme celui d'Hersant



dans une situation nouvelle. Dès lors, les difficultés économiques et financières du groupe ne peuvent plus se résoudre par des interventions des banques nationalisées avec la bénédiction des pouvoirs publics. Aujourd'hui, cet argent doit aller vers ceux qui seront chargés de restructurer la presse au service des idées dominantes, dans le droit fil des adeptes de la pensée unique. Cela pose quelques interrogations sur l'avenir du groupe Hersant dans sa forme actuelle, voire sur la pérennité de certains titres de Paris ou de province dont l'intérêt ne serait pas évident pour les grands groupes candidats à la reprise des seuls titres entrant dans leur stratégie au niveau de la communication.

Si nous adoptons cette analyse, nos problèmes d'ordre sociaux s'éclairent autrement et d'autres perspectives que celles que nous avons aujourd'hui peuvent se dégager.

Pour l'heure, nous sommes traversés de divisions préjudiciables et à tous égards catastrophiques car elles facilitent l'entreprise de démolition engagée par les grands groupes et le pouvoir. Nos divergences ne peuvent se résumer à l'affrontement de deux camps : cela est bien plus complexe et nous savons bien que ces divergences portent essentiellement sur la gestion de la situation économique et politique que nos adversaires nous présentent.

Une question d'emblée : sommes-nous bien conscients que nous arrivons à la fin d'une époque et que cela nous oblige à nous interroger profondément sur nos stratégies, notre tactique, notre fonctionnement...

Jusqu'à présent, dans toutes les formes de presse et d'une manière adaptée à chacune d'entre elles, nous tentons de répondre plus aux problèmes de modernisation et de technologies qu'aux problèmes fondamentaux portant sur le rôle du produit que nous fabriquons. Ainsi, les plans sociaux ont été une réponse aux évolutions techniques et à leur aspect « tueuses d'emplois ». Mais, parallèlement, ils continuent de nous affaiblir durablement, car ils détruisent notre rapport de force. On l'a bien vu avec l'accord qui a fortement touché les auxiliaires : les emplois supprimés ont été remplacés par des salariés extérieurs qui font aujourd'hui le travail dans les entreprises. Conclusion : ce n'est pas l'emploi qui a disparu, mais le statut qui a été liquidé... et une partie de notre rapport de force. Et dans notre statut, il y a l'emploi, le salaire, les conditions de travail mais également des outils importants tant dans la protection sociale que dans la formation professionnelle, comme dans le domaine des libertés syndicales.

Aujourd'hui cela concerne de nouvelles catégories, demain toutes les